

RAYONNAGE TUBULAIRE

www.lmsecurite.fr lmsecurite@yahoo.fr**Caractéristiques générales**

Le rayonnage tubulaire ACIAL offre une structure de stockage et d'archivage pour charge moyenne. De par sa conception, il offre une excellente stabilité et est très simple à monter. La base d'un élément est composé de 4 montants, de x rayons et de 4 pied PVC. A cela peuvent s'ajouter de nombreux accessoires.

Caractéristiques techniques**● Les montants :**

Tôle d'acier E24 (limite élastique 24daN/mm², limite de rupture aux environs de 40daN/mm²) de 1,75 mm, de section 38 x 27 mm, profilé à froid et perforé d'empreintes coniques pour un autoblocage du rayon tous les 75 mm. En latéral, des perforations hautes et basses permettent l'éclissage ou la fixation du pied par vis HM 8 x 40.

8 hauteurs de cotes nominales : 1500, 1950, 2100, 2250, 2550, 3000, 4500, 6000 mm, toujours multiples de 150 mm. (Pour obtenir la hauteur réelle, enlever 5 mm de la cote nominale).

● Les rayons :

En tube carré soudé par procédé « MIG », tôle d'acier de 0,95 mm, de section variable, 20 x 20, 25 x 25 ou 30 x 30 mm selon la profondeur, muni aux 4 angles d'attaches soudées.

2 largeurs de cotes nominales : 950 et 1250 mm (largeur réelle entre montant).

8 profondeurs de cotes nominales : 300, 350, 400, 500, 600, 700, 800 et 1000.

2 types de rayons : standard ou renforcés, afin d'augmenter la charge maximale admissible.

Le 1^{er} niveau démarre à 112 mm (montant sans pied).

Profondeur hors tout d'un élément : ajouter 15 mm à la cote nominale.

Largeur hors tout d'un élément départ : ajouter 76 mm à la cote nominale.

Largeur hors tout d'un élément suivant : ajouter 38 mm à la cote nominale.

● Les pieds PVC :

Coloris noir.

S'emboîtent dans le profil du montant, limitent le poinçonnement et la détérioration des sols (charge maximale admissible par pied : 350 kg) - H x L x P en mm : 29 x 37 x 24.

● Les pieds pour fixation au sol :

S'emboîtent dans le profil du montant, permettent la fixation au sol par 2 perforations de 11 mm et se fixent dans le montant par 2 boulons de 6 mm, longueur 45 mm, en acier zingué (charge maximale admissible par pied : 750 kg) - H x L x P en mm : 45 x 68 x 60, section efficace 21,6 cm².

● Les pieds réglables en hauteur :

En acier, s'emboîtent dans le montant, réglables de 32 à 87 mm, fixation possible au sol par 4 perforations de 10,5 mm, récupèrent les inégalités du sol jusqu'à 55 mm, limitent l'effet de poinçonnement (charge maximale admissible par pied : 800 kg) - L x P en mm : 108 x 70.

● Les panneaux durs en fibres compressées de bois (M.D.F.) :

Epaisseur : 8 mm. Se posent sur les rayons qu'ils recouvrent.

8 profondeurs identiques aux rayons.

2 largeurs : 965 et 1265 mm.

● Les panneaux en tôle d'acier :

Tôle d'acier galvanisé 8/10^{ème} de mm, se posent sur le rayon qu'ils recouvrent.

8 profondeurs identiques aux rayons.

2 largeurs : 965 et 1265 mm.

	Descriptif Technique	DT MKA 801	
	RAYONNAGE TUBULAIRE		

● **La traverse d'extrémité :**

En tôle d'acier de 1,75 mm, se positionne dans le sens de la profondeur, de droite ou de gauche, permet d'éviter la chute des objets mais aussi de limiter l'effet de flambement (rotation des montants sur eux-même). Dans le cas où l'espace entre les rayons est supérieur à 800 mm et que la hauteur des montants dépassent 3000 mm, il est nécessaire de mettre des traverses aux extrémités, à 750 mm du sol puis, ensuite, tous le 1500 mm.

Finition

Peinture époxy.

Coloris standard : montants bleu RAL 5015 et rayons gris RAL 7032. Autres coloris suivant nuancier.

Conditionnement

En caisse bois.

Garantie

La garantie est de 2 ans à compter de la date de livraison, couvrant les avaries de fonctionnement et vices de fabrication.

La garantie ne peut être appliquée pour des vices provenant de modifications effectuées sur le produit sans autorisation, pour les défauts de fonctionnement liés à l'usure normale, en cas d'utilisation dans un environnement corrosif ou agressif inadapté au produit en tôle, pour les actes de négligence et de vandalisme.

Cette garantie couvre la fourniture des pièces défectueuses et le coût de la main d'œuvre s'y rapportant.

Toute intervention au titre de la garantie n'engendre pas d'extension de durée de celle-ci.